



Mémoire prébudgétaire

Présenté au

**Comité permanent des finances de la Chambre des
communes**

par

l'Association canadienne des travaux publics

Août 2018

RÉSUMÉ

Fondée en 1986, l'Association canadienne des travaux publics (ACTP) est la voix nationale du secteur des travaux publics d'un bout à l'autre du pays. Les quelque 2 300 membres de l'ACTP partout au Canada se joignent aux membres de l'APWA des États-Unis pour représenter plus de 30 000 professionnels du secteur des travaux publics en Amérique du Nord qui travaillent des deux côtés de la frontière pour innover et assurer l'excellence de la profession dans le secteur des travaux publics. Nos professionnels dans le domaine des travaux publics tant du secteur public que privé planifient et gèrent les routes et les ponts, les systèmes d'alimentation en eau potable, les installations de traitement des eaux et des effluents, les parcs et les édifices municipaux, les feux de circulation et les systèmes d'éclairage, les eaux de ruissellement, les services de déneigement et services sanitaires, ainsi que les réseaux de transport en commun qui constituent l'ossature des collectivités canadiennes.

Les membres de l'ACTP sont également un élément essentiel des équipes de premiers intervenants lorsque des catastrophes naturelles frappent des villes et collectivités du pays, rôle dont l'importance va croissant avec l'occurrence de plus en plus fréquente de phénomènes météorologiques extrêmes au Canada.

Nous recommandons, entre autres, un financement fiable et prévisible pour les quatre piliers d'investissements judicieux dans l'infrastructure suivants, qui amélioreront la productivité individuelle et commerciale en fournissant des endroits durables, sûrs et sains dans lesquels vivre, travailler, se divertir et investir :

- la gestion des urgences et l'atténuation des catastrophes;
- la gestion des biens;
- une politique d'infrastructure municipale pour les véhicules autonomes et connectés;
- la gestion de l'eau et les communautés des Premières Nations

En tant qu'intendant des infrastructures des collectivités canadiennes, l'ACTP a le plaisir de présenter ces recommandations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires du Comité, et sera disponible à des fins de consultation supplémentaire.

INTRODUCTION

L'Association canadienne des travaux publics (« ACTP ») est heureuse de présenter ses points de vue au Comité permanent des finances de la Chambre des communes (le « Comité ») en réponse à la demande de ce dernier de recevoir les opinions des Canadiens.

QUI NOUS SOMMES

Fondée en 1986, l'Association canadienne des travaux publics est la voix nationale du secteur des travaux publics d'un bout à l'autre du pays. Les quelque 2 300 membres de l'ACTP partout au Canada se joignent aux membres de l'APWA des États-Unis pour représenter plus de 30 000 professionnels du secteur des travaux publics en Amérique du Nord qui travaillent des deux côtés de la frontière pour innover et assurer l'excellence de la profession dans le secteur des travaux publics.

Nos professionnels dans le domaine des travaux publics tant du secteur public que privé planifient et gèrent les routes et les ponts, les installations de traitement des eaux et des effluents, les feux de circulation et les systèmes d'éclairage, les parcs et les édifices municipaux, les services de déneigement et services sanitaires, ainsi que les réseaux de transport en commun qui constituent l'ossature de collectivités canadiennes durables, sûres et saines dans lesquelles vivre, travailler, se divertir et investir.

Les membres de l'ACTP sont également un élément essentiel des équipes de premiers intervenants lorsque des catastrophes naturelles frappent des villes et collectivités du pays, rôle dont l'importance va croissant avec l'occurrence de plus en plus fréquente de phénomènes météorologiques extrêmes au Canada.

L'ACTP offre aux professionnels du secteur des travaux publics un forum d'échange de renseignements, de développement d'idées et de partage de connaissances, de compétences et de technologies en matière d'enjeux propres au Canada. Plus de 2 250 membres canadiens participent à huit sections canadiennes, couvrant l'ensemble des dix provinces et trois territoires.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement du Canada investira considérablement dans l'infrastructure publique au cours des 10 prochaines années en mettant particulièrement l'accent sur le transport en commun, l'infrastructure verte et l'infrastructure sociale. Les nouveaux investissements du Canada dans l'infrastructure doivent absolument être conçus pour durer et être gérés de façon efficace. Nos recommandations sont axées sur ce qui suit : a) la gestion des urgences et l'atténuation des catastrophes, b) la gestion des biens, c) une politique d'infrastructure municipale pour les véhicules autonomes et connectés et d) la gestion de l'eau et les Premières Nations.

1. La gestion des urgences et l'atténuation des catastrophes

L'ACTP appuie :

- ✓ un financement fiable et prévisible pour la gestion des urgences et l'atténuation des catastrophes à long terme;
- ✓ une approche collective à l'égard de la gestion des urgences, y compris l'adoption de normes et de pratiques exemplaires qui tiennent compte des travaux publics, afin de renforcer les capacités des organismes chargés de la gestion des urgences du Canada;
- ✓ la participation des organismes et des professionnels dans le domaine des travaux publics

- à tous les exercices d'éducation et de formation tous risques;
- ✓ l'élaboration et la coordination en temps opportun de renseignements et d'outils visant à orienter les mesures prises par les décideurs.

Lorsque l'infrastructure et les installations publiques du Canada sont menacées par des risques, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine, les travaux publics se joignent à d'autres premiers intervenants dans la gestion des urgences; ils sont préparés et équipés pour sauver des vies et réparer l'infrastructure essentielle endommagée du Canada ou à en réduire les dégâts. La coordination, le soutien et la coopération interorganismes sont essentiels à la réussite de toute opération de gestion des urgences.

Les professionnels du domaine des travaux publics sont responsables de nombreux aspects liés à l'intervention en cas de catastrophe, notamment d'évaluer les dommages causés aux immeubles et à l'infrastructure; de dégager, d'enlever et d'éliminer les débris; de rétablir les services minimaux dans leur collectivité; de gérer la circulation et les transports pour les intervenants, les victimes et le public; de gérer les véhicules municipaux, l'équipement et la main-d'œuvre et d'en assurer la coordination; ainsi que de remettre en bon état l'infrastructure après l'événement initial. Les travaux publics font également partie intégrante de la planification des urgences, de la sécurité des installations essentielles et de l'assurance d'une alimentation publique en eau sécuritaire.

Bien que certains premiers intervenants puissent être plus visibles que d'autres pendant des opérations d'intervention en cas d'urgence, aucune discipline ne fonctionne complètement indépendamment des autres. Tous les premiers intervenants doivent travailler de manière coordonnée. Par exemple, les services d'incendie éteignent les incendies, mais les travaux publics s'assurent qu'il y a de l'eau pour le faire. En outre, les travaux publics entretiennent souvent les bâtiments et les véhicules du service d'incendie et maintiennent les communications.

2. Gestion des biens

L'ACTP appuie :

- ✓ un financement fiable et prévisible pour la gestion de l'infrastructure publique;
- ✓ un financement supplémentaire pour la formation et le soutien technique pour les petites et moyennes collectivités, qui sont invitées à adopter des programmes de gestion des biens afin d'être en mesure de renforcer la capacité de collecte de données qui mène à une meilleure gestion de l'infrastructure publique;

La bonne gestion des biens est l'élément le plus important à prendre en compte et à planifier lorsqu'il s'agit d'investir des sommes considérables dans des infrastructures publiques. Le fait de prolonger la vie utile des grosses infrastructures en insistant sur l'utilisation d'outils et de pratiques de bonne gestion des biens respecte le principe de la prudence dans l'utilisation des fonds publics, et fait en sorte que les infrastructures des collectivités restent sûres pendant plus longtemps;

Nous sommes ravis que le budget de 2016 prévoyait un fonds de développement des capacités s'élevant à 50 millions de dollars pour soutenir les pratiques exemplaires en matière de gestion des biens partout au Canada, versé par l'intermédiaire de la Fédération canadienne des municipalités. L'ACTP croit que l'on aura besoin de fonds supplémentaires, en particulier pour soutenir les petites et les moyennes collectivités et, par conséquent, recommande un

financement fiable et prévisible pour la gestion des biens.

3. Politique d'infrastructure municipale pour les véhicules autonomes et connectés

L'ACTP appuie :

- ✓ la création d'un fonds qui vise à préparer les municipalités en vue du nombre croissant de véhicules autonomes et connectés grâce à l'innovation et à l'amélioration des infrastructures connectées. Ce fonds encouragerait les municipalités à investir dans les infrastructures, ce qui sera avantageux pour le transport autonome et les solutions pour l'innovation dans les collectivités;
- ✓ un plus grand nombre d'installations de recherche et d'essai approuvés pour les véhicules autonomes et connectés au Canada afin que les municipalités soient prêtes pour les changements relatifs aux systèmes de transport.

Au Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux régissent l'utilisation des routes, ce qui comprend l'autorisation des véhicules autonomes sur les routes. Le gouvernement fédéral régit les véhicules et la sécurité des véhicules.

L'Ontario est la seule compétence au Canada qui autorise l'essai de véhicules automatisés au Canada. Ce projet pilote a été annoncé en 2015 et depuis janvier 2016, sept permis ont été délivrés pour des essais et des démonstrations sur route. L'Ontario a investi 2,95 millions de dollars dans le Programme des véhicules connectés et automatisés des Centres d'excellence de l'Ontario afin d'établir un lien entre les établissements d'enseignement et les entreprises.

En juillet 2017, Transports Canada a annoncé un investissement de 50 millions de dollars pour l'élaboration de règlements relatifs aux véhicules aériens sans pilote et aux véhicules connectés et automatisés. Transports Canada a annoncé un programme intitulé « Programme de promotion de la connectivité et l'automatisation du système de transports (PCAST) » – il s'agit d'un programme qui vise à aider le Canada à mettre en œuvre l'utilisation plus répandue des véhicules connectés et automatisés sur nos routes. Pour y arriver, le programme appuie :

- la recherche, les études et les évaluations technologiques;
- l'élaboration de codes, de normes et de matériel de référence;
- les activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances.

Un système de communication de haut niveau dans les collectivités de l'ensemble du Canada est à la base de la planification efficace en vue des véhicules de l'avenir. La création d'un nouveau fonds pour les municipalités est essentielle pour se préparer aux systèmes de transport de l'avenir.

4. Gestion de l'eau et communautés des Premières Nations

L'ACTP appuie :

- ✓ un financement fiable et prévisible pour la gestion des infrastructures hydrauliques partout au Canada;
- ✓ un financement pour la formation et le soutien technique pour les petites et moyennes collectivités qui éprouvent des difficultés quant à l'exploitation et à l'entretien des installations et qui adoptent des programmes de gestion des biens afin d'être en mesure d'entreprendre la planification intégrée qui mène à une meilleure gestion des infrastructures hydrauliques;

- ✓ des investissements continus dans les communautés de Premières Nations partout au Canada par le financement d'une infrastructure hydraulique et de traitement des eaux usées dans les collectivités du Nord, rurales et autochtones;
- ✓ le développement de l'infrastructure verte visant à gérer de façon efficace et efficiente les eaux de ruissellement dans le cadre d'une stratégie d'atténuation des inondations;
- ✓ une approche axée sur le bassin hydrologique en ce qui a trait à la qualité de l'eau, qui favorise des solutions régionales, géographiques et propres au climat aux problèmes environnementaux et qui porte une attention aux polluants déterminés à l'échelle régionale et locale, tant de sources ponctuelles (usines de traitement des eaux usées) que de sources non ponctuelles (lessivage des terres cultivées et écoulements urbains);

Une infrastructure hydraulique fiable est essentielle pour permettre des collectivités en santé et viables et exige une approche intégrée au chapitre de la gestion de l'eau potable, des eaux usées et des eaux de ruissellement. L'infrastructure hydraulique est également cruciale pour que l'on puisse intervenir en cas d'urgence, comme lors d'incendies, de façon efficace et sécuritaire.

Bien qu'ils soient nécessaires pour maintenir un niveau de qualité de l'eau élevé afin d'assurer la santé publique, nombre de réseaux d'alimentation en eau croulent sous une infrastructure vieillissante; l'appauvrissement des sources d'alimentation en eau; la contamination des sources d'approvisionnement en eau par des polluants et des nutriments provenant de sources industrielle, urbaine et agricole; l'introduction de médicaments inutilisés dans les déchets solides et les systèmes d'égouts, où ils peuvent polluer les cours d'eau ou s'infiltrer dans les eaux souterraines; et la réduction de l'alimentation des eaux souterraines en raison des surfaces imperméables et de l'expansion du développement urbain et des sites d'enfouissement.

Les phénomènes météorologiques violents – en particulier les sécheresses et les événements de précipitations fortes – exercent également des tensions sur les réseaux d'alimentation en eau. En raison des sécheresses, on doit réduire la consommation d'eau de ces systèmes afin d'en protéger les réserves, tout en maintenant les opérations en diminuant les frais d'utilisation. Les précipitations fortes et la fonte des neiges présentent d'autres défis. Les systèmes d'égouts combinés, lesquels recueillent le ruissellement des eaux de pluie, les eaux usées domestiques et les effluents industriels dans une seule canalisation, ont été conçus pour acheminer les eaux d'égout et les eaux usées vers des installations de traitement en période de temps sec. Ces systèmes sont toujours en place dans de nombreuses collectivités plus anciennes, mais posent des problèmes opérationnels pendant les événements de précipitations fortes qui dépassent la capacité des installations de traitement.

L'infrastructure verte peut permettre de gérer les répercussions des temps humides en réduisant et en traitant les eaux de ruissellement à la source, plutôt que de se fier à l'« infrastructure grise » conventionnelle (canalisations, pompes et autres solutions techniques) pour déplacer et traiter ces eaux. Dans les zones naturelles et inexploitées, les précipitations, plutôt que de devenir des eaux de ruissellement devant être gérées par l'infrastructure grise sont absorbées par le sol et filtrées naturellement à mesure qu'elles rechargent les réserves d'eau souterraine. L'infrastructure verte imite ce processus naturel en utilisant la végétation, les sols et d'autres éléments pour gérer l'eau dans les milieux urbains, tout en protégeant les réserves d'eau et en offrant une protection de l'habitat et une protection contre les inondations.

La planification intégrée tient compte de tous ces facteurs; les gouvernements locaux peuvent

ainsi élaborer une stratégie complète visant à mettre en place des programmes hydrauliques qui permettent de coordonner et d'échelonner les investissements et d'en établir l'ordre de priorité. Mais de nombreuses collectivités, en particulier les petites et moyennes collectivités, n'ont pas les ressources nécessaires pour entreprendre une planification intégrée à long terme. Elles peinent déjà à obtenir l'approbation des projets, à satisfaire aux exigences réglementaires et à attirer des demandes de soumissions concurrentielles et profiteraient de programmes de gestion des biens qui appuient la planification, l'établissement des priorités et l'échelonnement de leurs investissements en infrastructure.

Le gouvernement du Canada doit être félicité pour l'investissement dans les systèmes hydrauliques des Premières Nations. Les budgets de 2016, 2017 et 2018 prévoyaient un investissement totalisant plus de 5,8 milliards de dollars pour améliorer et construire l'infrastructure, assurer l'exploitation appropriée de l'installation et mettre fin aux avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme dans tous les territoires des Premières Nations. L'ACTP encourage le gouvernement du Canada à accélérer ces investissements et travaille avec les secteurs public et privé pour rehausser la qualité de l'eau dans les communautés des Premières Nations à long terme. Des investissements supplémentaires dans la formation et le soutien technique des opérateurs de réseaux hydrauliques locaux permettraient d'éviter les avis futurs ou récurrents.

CONCLUSION

De concert avec ses partenaires provinciaux/territoriaux et municipaux, le gouvernement du Canada a mis en place un programme ambitieux et indispensable visant à investir des sommes considérables dans l'infrastructure publique. L'ACTP croit qu'il est impératif que ces investissements importants dans l'infrastructure soient faits pour durer et soient gérés efficacement. Afin d'atteindre ces objectifs, tout en améliorant la productivité individuelle et commerciale en fournissant des endroits durables, sûrs et sains dans lesquels vivre, travailler, se divertir et investir, nous recommandons que l'attention soit portée sur :

- la gestion des urgences et l'atténuation des catastrophes;
- la gestion des biens;
- une politique d'infrastructure municipale pour les véhicules autonomes et connectés;
- la gestion de l'eau et les communautés des Premières Nations.